



Agir pour la sécurité, c'est par la
prévention à destination de TOUS mais
aussi agir en partenariat avec la
Gendarmerie
et pour sa collectivité à travers
le protocole « Participation citoyenne »

Pour plus d'informations :

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.risques.gouv.fr/>

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

<http://referentsurete.fr>

- Intrusion de personnes, escroqueries
Vérifier l'identité de l'individu ou sa carte professionnelle.
- Cambriolages, Vol avec armes
Donner l'alerte, tenter d'identifier les auteurs, ne pas prendre de risque et maintenir les lieux en état.
- Vols de / dans véhicules
Ne rien laisser en évidence dans le véhicule et bien le verrouiller.
- Vols par ruse et abus de faiblesse
Ne pas faire confiance à un inconnu ni répondre à ses demandes si vous y voyez un risque.
- Moyens de paiement frauduleux
Ne jamais fournir ses coordonnées bancaires à un tiers inconnu.
- Agressions
Donner l'alerte, Ne pas prendre de risque.

FACE aux RISQUES → VIGILANCE

ALERTE IMMÉDIATE

=

**ÉCHEC AUX
MALFAITEURS**

Commerces – Particuliers

=

MÊME COMBAT

PRÉVENTION



ACTES DE MALVEILLANCE



RISQUES AU PUBLIC

**Groupement de Gendarmerie du
Finistère**

**Cellule de Prévention technique
de la Malveillance**

**12, place de la Tour d'Auvergne
29000 QUIMPER
02.95.55.86.98. / 06.42.73.84.50.**

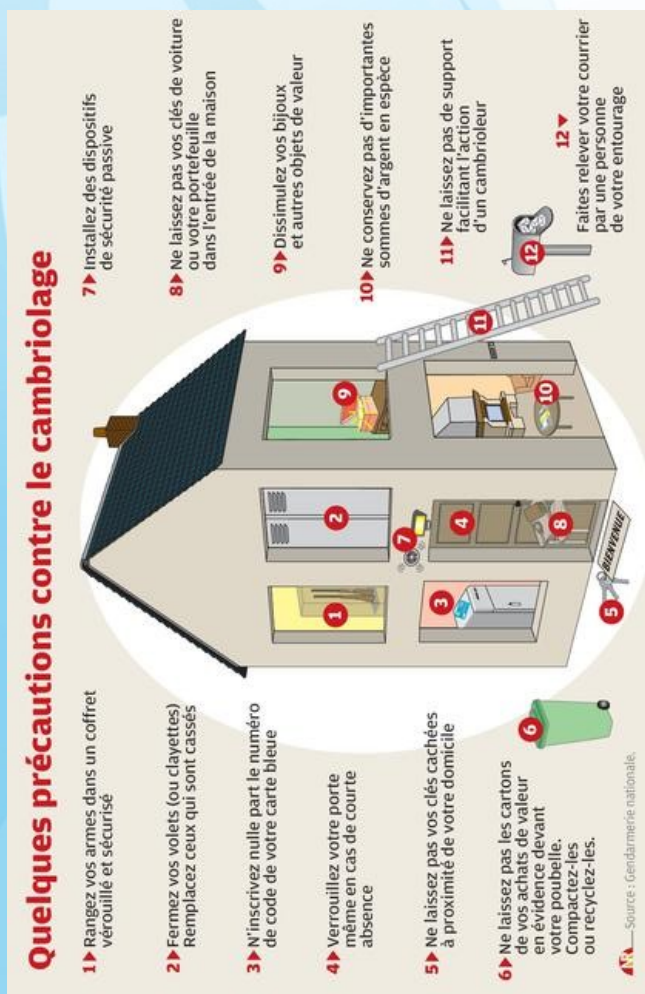
cptm.ggd29@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Malgré la présence quotidienne de nos services sur le terrain, la délinquance persiste. Une multiplication des actes malveillants persiste aussi bien contre les commerces qu'à destination des particuliers.

La Gendarmerie nationale vous conseille...

→ Pour lutter contre les cambriolages



Contrôlez les abords de vos établissements :

Maîtrisez les **stationnements** autour des bâtiments (présence de véhicules parfois interdits aux abords immédiats).

Contrôlez l'accès à vos bâtiments :

Les ouvrants sont particulièrement sensibles : **Portes et fenêtres doivent être verrouillées** en l'absence du personnel.

Pensez à **sécuriser les accès et les annexes** (garages) et mettre en place un **bon éclairage des extérieurs**.

Une **gestion rigoureuse des clés** doit être mise en place.

Signalez tout fait suspect :

Tout fait inhabituel ou anormal doit attirer votre attention et celle de votre personnel :

Individus ayant un **comportement suspect** (faisant des repérages, prises de vues photographiques par exemple).

Véhicules suspects

Faites **effectuer des rondes de sécurité** à l'**ouverture** et à la **fermeture** de votre établissement.

N'hésitez pas à **rappeler les consignes de sûreté** régulièrement à tous les intervenants.

Contrôlez les accès aux bureaux :

Utilisez les systèmes de **contrôle d'accès** et des **détecteurs d'objets métalliques** à l'entrée du bâtiment.

Procédez à une **vérification des effets des visiteurs** en leur demandant de bien vouloir ouvrir leurs sacs.

L'accès peut être interdit à toute personne qui refuse de se soumettre aux contrôles. Si le cas se présente, alertez immédiatement le 17.



REFLEXE → APPELER

Limitez l'accès à certaines parties de l'**établissement** uniquement aux personnes habilitées (accès par clé, code, badge).

Ne jamais laisser une somme d'argent conséquente dans les caisses enregistreuses.

Pour les mesures déjà existantes :

Vérifiez le **bon fonctionnement** de vos **systèmes de sûreté** (alarmes, vidéo-protection) et des **procédures d'alerte déjà effectives** (personne à joindre, permanence, etc).

Assurez vous que le **personnel soit informé des mesures** à prendre en cas d'**atteinte grave**.

Assurez vous que la **signalétique permettant l'évacuation** soit bien **visible** et **compréhensible**.

